



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2023 - 31		
Avis direct (expert délégué) Date : 28/06/2023	Objet : Demande de dérogation au régime de protection des espèces portée par la Fédération départementale des Chasseurs de l'Aube pour effectuer des inventaires afin de réaliser un diagnostic écologique sur deux de leurs sites	Avis : Favorable

1. Présentation du contexte

Il s'agit d'un projet d'actions en faveur de la biodiversité qui découle d'un accord entre la Fédération nationale des Chasseurs et l'Office français de la Biodiversité, cadre de projets d'écocontribution programmés pour 2023-2024.

Un diagnostic écologique est réalisé sur deux sites de la FDC 10 pour la conservation et la restauration de zones humides : des inventaires sont réalisés et des suivis de populations d'amphibiens, d'odonates et de lépidoptères.

Cette demande concerne la capture par nasses, avec relâché différé, des espèces d'amphibiens suivants :

- Crapaud commun (*Bufo bufo*) ;
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*) ;
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ;
- Grenouille verte (*Pelophylax esculentus*) ;
- Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) ;
- Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) ;
- Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) ;
- Triton alpestre (*Ichtyosaura alpestris*) ;
- Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) ;
- Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*).

Mise en œuvre d'un protocole d'hygiène pour les amphibiens.

La dérogation est sollicitée pour deux ans consécutifs de 2023 à septembre 2024.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces concernées ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces dans leurs aires de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- Annexe technique et CV
- Cerfa n° 13 616 *01 en date du 17/02/2023

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces protégées

Le dossier est bien basé sur les sites de la FDC, l'ensemble des méthodologies décrit et l'intérêt de l'étude avérée pour la protection et la restauration des zones humides et des amphibiens qui y vivent. Les informations seront bien partagées au niveau régional.

Avis du CSRPN

Favorable

Laurent Godé
Expert délégué, président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN
Grand Est

